

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**D E P A R T E M E N T  
H E R A U L T  
A R R O N D I S S E M E N T  
L O D E V E**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**S é a n c e d u 3 1 M a i 2 0 1 8  
C o m m u n e d e  
P A U L H A N N ° 2 0 1 8 / 0 5 / 0 9**

Date de la convocation	22/ 05 / 2018
	<b><u>Votes : 24</u></b>
Présents : 18	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le trente et un Mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROIG José, ROYON Sophie.

Etaient absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, WEHREMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude  
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry  
- Mme RICARD Christine à Mme GAVINET Isabelle  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

**Objet** : Piscine – convention de mise à disposition de personnel communal

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180531-2018-05-09-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2018  
Date de réception préfecture : 05/06/2018

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la piscine a été confiée à la Communauté de Communes du Clermontais. A ce titre, celle-ci a sollicité la mise à disposition d'un personnel technique de la commune du 4 juin au 3 septembre 2018 sur la base de 100 heures maximum afin d'assurer le démarrage et la mise en hivernage de la piscine de PAULHAN.

Il convient donc d'adopter une convention avec la Communauté de Communes du Clermontais afin de fixer les modalités pratiques de mise à disposition d'un agent de la commune.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Paulhan à la Communauté de Communes du Clermontais,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180531-2018-05-09-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2018  
Date de réception préfecture : 05/06/2018